

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 27/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_28-DE



RAPPORT ANNUEL DE L'ELU MANDATAIRE

de la Communauté de Commune Mellois-en-Poitou

SPL UniTri – Année 2022



UniTri
SOCIÉTÉ PUBLIQUE
LOCALE

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 27/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_28-DE



Table des matières

PREAMBULE.....	5
I. ACTIVITES, ACTUALITES ET SITUATION FINANCIERE DE LA SPL	6
A. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE UNITRI	6
1. Objet social de la société.....	6
2. Activité de la SPL sur l'année écoulée	7
B. ETAT DES FILIALISATIONS	7
C. SITUATION FINANCIERE DE LA SPL UniTri	7
1. Capitaux et résultat de la SPL UniTri	7
2. Endettement de la SPL UniTri.....	9
II. RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC LA SPL.....	11
A. CONTRATS	11
B. GARANTIES D'EMPRUNTS	11
C. AVANCE EN COMPTE COURANT ACCORDEE PAR LA COLLECTIVITE.....	11
D. DIVIDENDES DISTRIBUES	12
III. CONTRÔLE ET GESTION DES RISQUES	12
A. GESTION DES RISQUES ET INCERTITUDES	12
1. Faiblesses et Menaces.....	12
2. Forces et Opportunités.....	13
B. CONTRÔLE INTERNE ET EXTERNE	13
1. Contrôle interne	13
2. Contrôle externe	13
IV. GOUVERNANCE DE LA SPL UniTri.....	14
A. ACTIONNARIAT DE LA SPL UniTri.....	14
B. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE.....	15
1. Administrateurs de la SPL UniTri	15
2. Commissaire aux comptes.....	16
C. REUNIONS STATUTAIRES	17
1. Conseils d'Administration.....	17
2. Assemblées Générales.....	19
D. ORGANISATION DU CONTRÔLE ANALOGUE	19
1. Conseils d'Administration.....	20
2. Comités.....	20
3. Bureaux.....	20
CONCLUSION	21

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 27/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_28-DE

S²LOW



Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 27/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_28-DE



PREAMBULE

Il revient à toute collectivité actionnaire d'une entreprise publique locale de veiller, par l'intermédiaire de son/ses représentant(s) au sein du Conseil d'Administration, à ce que les activités de leur EPL soient en cohérence avec les objectifs qui lui ont été assignés.

Ce rapport annuel de l' élu mandataire de la Communauté de Commune Mellois-en-Poitou dans la Société Publique Locale UniTri répond aux exigences de l'Article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel prévoit l'obligation pour tout élu mandataire d'une collectivité dans une entreprise publique locale de produire un rapport annuel auprès de son assemblée délibérante. Le contenu de ce rapport est conforme aux dispositions de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale publiée au JORF n°0044 du 22 février 2022, ainsi qu'au décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022.

I. ACTIVITES, ACTUALITES ET SITUATION FINANCIERE DE LA SPL

A. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE UNITRI

1. Objet social de la société

La Société Publique Locale UniTri a été constituée en janvier 2019, à la suite d'une étude territoriale sur la gestion et le tri des déchets d'emballages ménagers ayant abouti sur un projet de centre de tri interrégional. UniTri intervient dans le cadre de la conception, construction et exploitation de ce futur outil industriel, et du transport des déchets recyclables. La société n'intervient que pour le compte de ses actionnaires dans le cadre de prestations intégrées (quasi-régie).

Le siège social de la société est situé au 1 rue Thomas Edison, ZI La Bergerie, à la Séguinière (49).

Comme inscrit dans ses statuts constitutifs du 18 janvier 2019, **la Société Publique Locale (SPL) UniTri, a pour objet la réalisation de prestations liées au service public de traitement et de valorisation des déchets ainsi que la conception, la construction et l'exploitation, le financement et la gestion des biens et droits affectés à ce service et, plus particulièrement, la construction et la gestion d'un centre de tri public interdépartemental.**

La SPL intervient entre autres pour les missions suivantes :

- L'expertise et la recherche dans le domaine du traitement et de la valorisation des déchets,
- L'information et la sensibilisation des usagers du service public de traitement et de valorisation des déchets,
- La planification et la réalisation d'études, le montage de projets, la recherche et la gestion de financements, pour l'ensemble des infrastructures et ouvrages nécessaires à ce service,
- La construction et l'exploitation de tout équipement de traitement et de valorisation des déchets par tout moyen,
- Les services, dont ceux du transport associés à l'exploitation de tout équipement de traitement et de valorisation des déchets,
- Et de façon générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement à cet objet social ou à tout objet similaire ou connexe, et présentant un intérêt général pour tout ou partie de ses actionnaires.

La SPL UniTri intervient sur le territoire des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales actionnaires de la Société.

2. Activité de la SPL sur l'année écoulée

Sur l'année 2022, la SPL a notamment supervisé des procédures administratives en vue d'obtenir des services de l'état les autorisations nécessaires au démarrage des travaux de construction du centre de tri. Ces procédures sont les suivantes :

- Un dossier de Demande d'Autorisation environnementale, relatif à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sous le régime de l'Enregistrement, et des Installations, Ouvrages, Travaux et Activités ayant une incidence sur l'eau et les milieux aquatiques, sous le régime d'Autorisation ;
 - Une demande de Dérogation au titre des Espèces Protégées ;
 - Une évaluation environnementale, connexe à un dossier de Déclaration de projet visant Mise en compatibilité de documents d'urbanisme ;
 - Une demande de Permis de Construire.
- Dans la perspective de ces travaux de construction, la SPL UniTri a supervisé l'exécution du contrat avec les entreprises du groupement titulaire du Marché Public Global de Performance attribué en 2020, et ayant pour objet la conception, la construction et l'exploitation d'un centre de tri. En particulier, la SPL a mené auprès du groupement titulaire du marché des négociations à la suite de réclamations de sa part vis-à-vis du contexte économique découlant de la crise sanitaire et mondiale (guerre en Ukraine). La SPL a veillé à la bonne exécution des phases études de ce projet.
- Enfin, la SPL a pris certaines décisions impactant la nature du contrat, à la suite d'évolution réglementaires, notamment, l'évolution du cahier des charges de la Responsabilité Elargie du Producteur d'Emballages par décret en mars 2022.

B. ETAT DES FILIALISATIONS

La SPL UniTri n'a à ce jour aucune participation dans d'autres sociétés.

C. SITUATION FINANCIERE DE LA SPL UniTri

1. Capitaux propres de la SPL UniTri

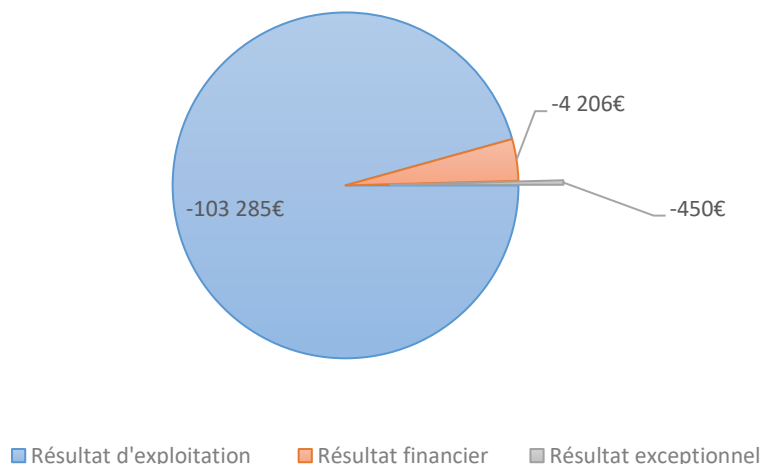
La SPL est détenue intégralement par des collectivités locales, qui se répartissent 1 010 692 titres d'une valeur nominale de 1,00€ constituant le **capital de la Société**, soit **1 010 692€**.

Il est également rappelé que La SPL UniTri étant en pleine phase études sur l'année 2022, elle n'enregistre aucun chiffre d'affaires. Les premières recettes ne seront perçues qu'au démarrage du centre de tri.

Le **résultat net** de l'exercice comptable clos au 31 décembre qui en découle est nécessairement négatif, et s'élève à **-107 941 €**. Il est réparti de la façon suivante :

Le **résultat financier** est composé des intérêts sur emprunts que la collectivité a contracté depuis son démarrage. En particulier, des emprunts d'avance de trésorerie.

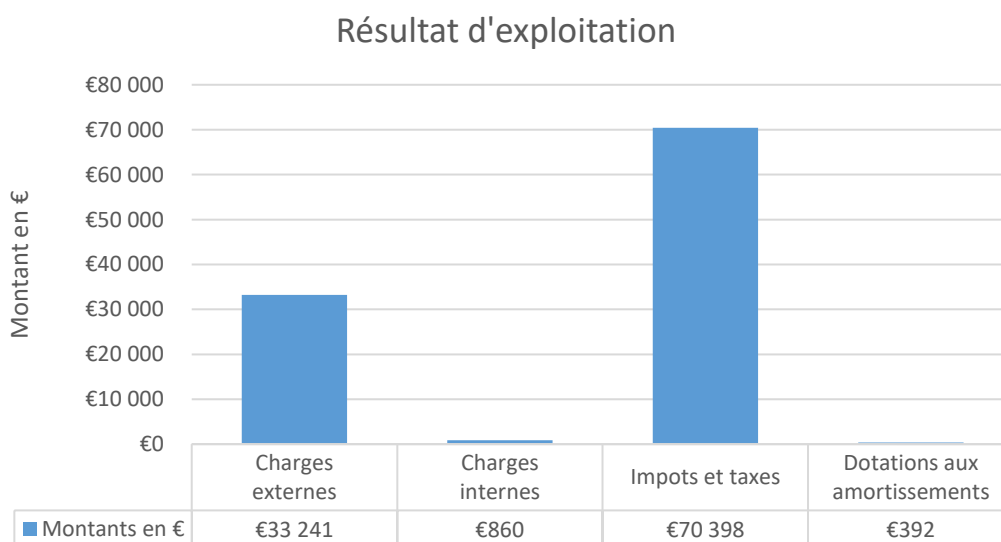
1-Résultat financier de la SPL UniTri



D'autres emprunts, destinés à financer les travaux de construction seront contractés auprès des banques courant 2023.

La part la plus importante du résultat net est donc le **résultat d'exploitation** à hauteur de **103 285 €**. Il est notamment constitué de deux catégories principales que sont les charges internes (salaires et traitement, charges sociales, impôts et taxes...) et les charges externes (ou charges de fonctionnement) :

2-Résultat d'exploitation de la SPL UniTri

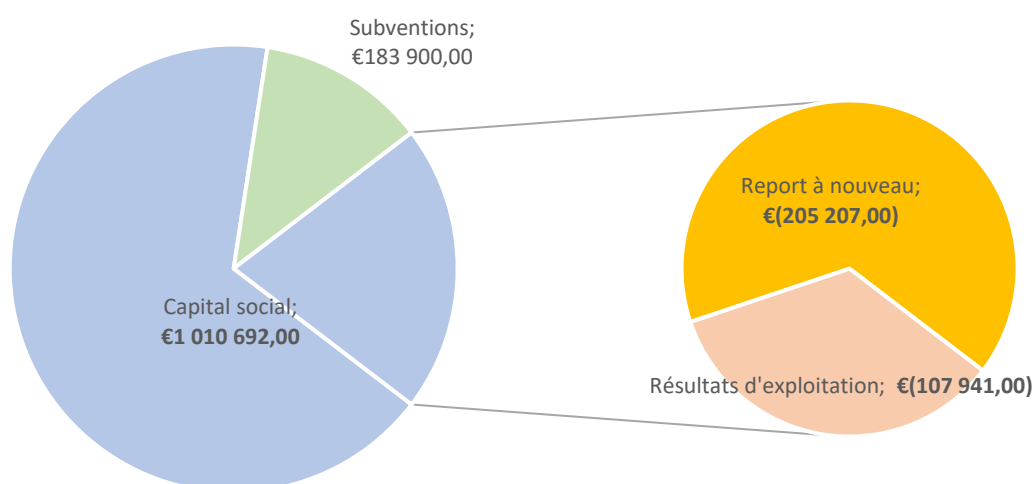


Il est rappelé que l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a pris la résolution d'affecter la perte nette comptable des exercices précédents, s'élevant à **-205 207€**, en totalité au poste comptable « report à nouveau ». Ainsi ce poste comptable s'inscrit aux capitaux propres de la société.

Le projet est en outre **subventionné par l'Agence de l'environnement ADEME, et l'éco-organisme CITEO entre autres, à hauteur de 1,1M€ chacun**. Une avance a été perçue par la SPL, correspondant à 20% du montant de l'aide, soit **240 k€ étalés sur plusieurs exercices**. Sur l'exercice 2022, le montant de subventions intégrant les capitaux propres s'élève à **183 900€**.

Les capitaux propres de la société, constitués de l'ensemble des éléments ci-avant exposés s'élèvent donc à **881 443 €**.

3-Capitaux propres de la SPL UniTri



2. Endettement de la SPL UniTri

Tant que la structure ne perçoit pas de recettes, le recours à l'endettement est inévitable pour la SPL UniTri, qui doit assurer la bonne exécution du Marché Public Global de Performance (phase études) ainsi que les frais de fonctionnement de la structure (entre autres, les frais de personnel et les prestations d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage).

En premier lieu, le bilan passif de la Société présente une dette de **2 260 k€**, correspondant à une avance de trésorerie contractée au cours de l'année 2022, à laquelle sont ajoutés des intérêts **(973.06€)**. Cet emprunt est une avance de trésorerie destinée à anticiper les subventions à percevoir par la SPL UniTri.

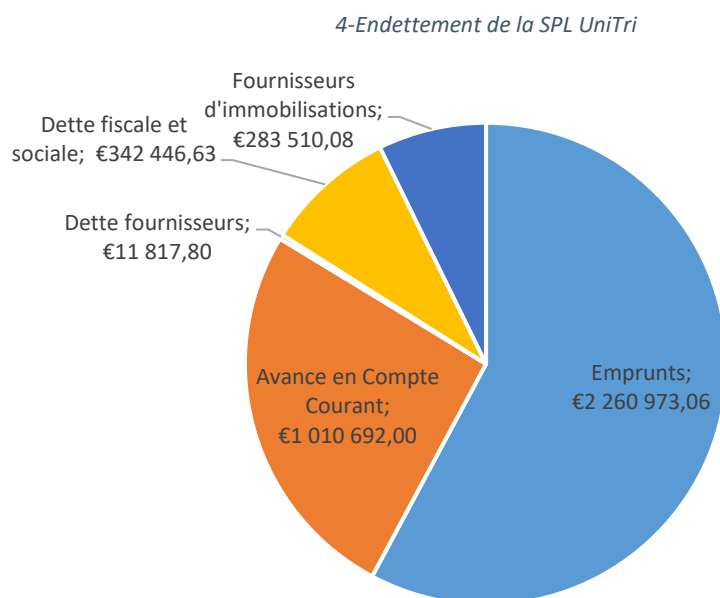
De surcroît, du fait notamment des procédures administratives rallongeant la période de fonctionnement de la SPL UniTri, le Conseil d'Administration du 3 juin 2021 a autorisé la rédaction d'une convention d'apport en compte courant entre la SPL et ses actionnaires, dont le montant à verser correspond à 1€ par part sociale détenue. Ainsi, ce sont **1 010 692€** qui ont été versés à la SPL UniTri au cours de l'exercice 2021-2022. Cette convention d'une durée de deux ans et renouvelable

une fois, est poursuivie au cours de l'année 2022 et 2023 par résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

A l'issue de la convention, ce montant sera remboursé aux actionnaires par la SPL, ou à défaut sera incorporé au capital. Comptablement, tant que le devenir de cette avance n'est pas défini, son montant représente une dette pour la SPL UniTri de **1 010 692,00 €**.

Les autres postes constituant l'endettement de la SPL sont la dette fournisseurs qui s'élève à **11 817.8€**, et la dette fiscale et sociale qui représente **342 446.63€**. Cette dernière comprend entre autres les avances de subventions déjà versées et non comptabilisées pour 326 100 €, puisque ces subventions sont conditionnées à la bonne réalisation du centre de tri.

Le reste de la dette (**283 510,08 €**) représente des factures réceptionnées à la fin de l'exercice comptable, mais non traitées au 31/12/2022. Notamment des factures liées à l'exécution du marché public global de performances.



En complément de cette analyse synthétique, le rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels est annexé à ce rapport annuel.

II. RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC LA SPL

A. CONTRATS

A ce jour, seul un Pacte d'Actionnaire a été signé par la Communauté de Commune Mellois-en-Poitou le jour de la constitution de la SPL UniTri le 18 janvier 2019. Ce pacte est un contrat passé entre les Collectivités / Groupements de Collectivités Territoriales, en présence de la Société Publique Locale UniTri, pour une durée de 15 ans.

Ce contrat complète les statuts de la SPL UniTri, principalement pour assurer la bonne réalisation de ses objectifs. Il rassemble les actionnaires autour de trois objectifs principaux :

- **Assurer l'investissement porté par la SPL UniTri ;**
- **Garantir un tonnage suffisant pour assurer l'amortissement des investissements et le financement des coûts d'exploitation ;**
- **Garantir une unicité des prix pour chaque type de flux transporté et valorisé indépendamment du lieu de collecte.**

A noter que ce même Pacte prévoit que les Actionnaires s'engagent à attribuer des marchés publics de service à compter de la mise en service industrielle du Centre de Tri (prévue en 2025).

B. GARANTIES D'EMPRUNTS

En 2022, aucun emprunt n'a nécessité la sollicitation des collectivités pour en cautionner le montant. Il s'agit d'une opération qui interviendra dans le courant de l'année 2023, lorsque la Société Publique Locale consultera les établissements bancaires en marge du démarrage des travaux.

C. AVANCE EN COMPTE COURANT ACCORDEE PAR LA COLLECTIVITE

Sur décision du Conseil d'Administration, le Président de la Société Publique Locale UniTri a sollicité ses actionnaires dans le cadre de la mise en place d'une convention d'apport en compte courant d'associés.

C'est à ce titre que la Communauté de Commune Mellois-en-Poitou a signé la convention, et versé à la Société Publique Locale la somme de 52 033 €.

Comme rappelé ci-dessus, cette convention est passée pour une durée de trois ans, renouvelable une fois. A échéance, le montant sera remboursé à la Communauté de Commune Mellois-en-Poitou ou sera intégré au capital.

D. DIVIDENDES DISTRIBUES

La SPL n'a distribué aucun dividende au cours de l'année 2022, dans la continuité des choix faits depuis 2019 et la création de la SPL UniTri.

III. CONTRÔLE ET GESTION DES RISQUES

A. GESTION DES RISQUES ET INCERTITUDES

Une analyse des Forces-Faiblesses et Menaces-Opportunités de la SPL UniTri permet de mettre en relief les enjeux du projet UniTri.

1. Faiblesses et Menaces

Depuis le démarrage du projet et sa constitution, la SPL a été exposée à des difficultés administratives. Ceci est analysé comme une faiblesse, l'enjeu qui en découle conditionne le projet.

Les principaux risques pesant sur la société et ses activités sont à ce jour ce qui menace la bonne exécution du projet.

Les procédures liées à la réglementation ICPE et à l'urbanisme qui sont intervenues après la signature d'un Marché Public Global de Performance font peser plusieurs risques sur la SPL :

- **Risque de ne pas obtenir les autorisations nécessaires au démarrage du projet :**
 - Conséquences financières significatives à la sortie du MPGP
- **Risque lié au retard induit par les procédures :**
 - Conséquences financières liées à la nécessité de trouver des solutions de traitement intermédiaire le temps de l'obtention des autorisations et de la construction du centre de tri.
 - Conséquences techniques : le process a été dimensionné en 2018, et le site ne démarrera pas avant 2025 dans les meilleurs délais, avec une évolution de la quantité de nos déchets d'emballages devant y être triés.
 - Conséquences réglementaires : le projet de centre de tri s'inscrit dans un contexte réglementaire en mouvement.
- **Risque politique :**
 - Risque politique : maintien de la cohésion territoriale
 - Risque de départ d'un ou plusieurs actionnaires après le démarrage du projet, et conséquences économiques (augmentation du coût de tri à la tonne)

2. Forces et Opportunités

Malgré ces difficultés administratives, **l'implication des élus mandataires au sein du Conseil d'Administration est forte. Le Conseil d'Administration se réunit régulièrement et se tient informé au rythme des procédures (7 réunions du Conseil d'Administration sur 2022)**. Cela offre à la SPL UniTri une vraie proximité avec ses actionnaires pour son pilotage et pour la connaissance de l'avancement du projet.

Le Pacte d'Actionnaire implique chaque actionnaire dans une démarche solidaire vis-à-vis des autres actionnaires.

En outre, la SPL UniTri entretient une relation étroite avec le groupement d'entreprises titulaire du marché public. Face aux menaces identifiées plus haut, c'est un enjeu de taille pour la suite du projet puisque cela offre l'opportunité d'agir concrètement avant le démarrage des travaux. Par exemple, les évolutions récentes du Cahier des Charges de la REP emballages remettant en question, techniquement et économiquement, le tri séparé des résines plastiques, des négociations ont pu être menées avec le groupement titulaire du marché afin d'adapter le process de tri à ces évolutions.

B. CONTRÔLE INTERNE ET EXTERNE

1. Contrôle interne

Il est exercé au sein de la SPL UniTri un contrôle analogue de la collectivité identique à celui exercé sur ses propres services.

Les modalités de ce contrôle sont détaillées au point IV-D de ce rapport.

2. Contrôle externe

Aucun contrôle n'est en cours à ce jour par la juridiction de la Cour des Comptes.

Il est néanmoins souligné la présence de contrôles externes et réguliers :

- Le **Contrôle de légalité** vérifie les actes administratifs de la Société Publique Locale UniTri ;
- Le **Commissaire aux Comptes** audite nos comptes annuels et vérifie la sincérité et la conformité des données financières de la Société Publique Locale UniTri ;
- La **gestion financière est externalisée** et confiée à un expert-comptable.

IV. GOUVERNANCE DE LA SPL UniTri

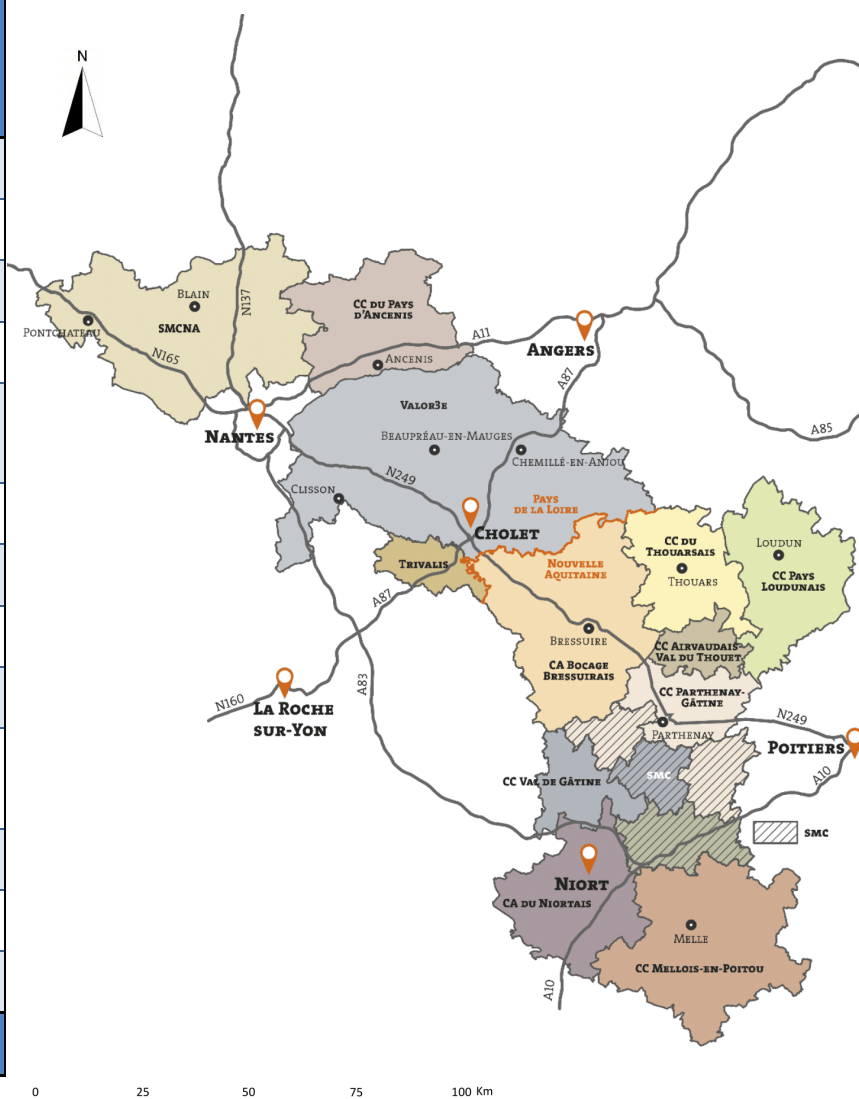
A. ACTIONNARIAT DE LA SPL UniTri

La SPL UniTri est constituée d'un actionnariat de 13 Collectivités et Groupements de Collectivités Territoriales. Le territoire concerné par le projet UniTri rassemble 1 010 692 habitants. Il a donc été fait apport d'une somme en numéraire correspondant à 1 010 692 actions d'un euro, soient 1 010 692€ au total, représentant le capital social de la société.

Le capital est en conséquence réparti de la façon suivante :

Nom de la Collectivité	Population DGF 2018
CA du Bocage Bressuirais	76 840
CC Airvaudais - Val du Thouet	7 483
CC de Parthenay Gâtine	27 775
CC du Thouarsais	37 944
Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine	50 978
CC Val de Gâtine	15 302
CC du Mellois en Poitou	52 033
CA de Niort	126 558
Syndicat Mixte Valor3e	335 028
Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique	157 078
CC du Pays d'Ancenis	68 342
CC du Pays Loudunais	26 254
TRIVALIS	29 077
TOTAL	1 010 692

Tableau 1 - Population par collectivité actionnaire



5-Territoire de la SPL UniTri

La SPL est administrée par son Conseil d'Administration composé de 18 membres. Tout actionnaire a droit au moins à un représentant au CA. La proportion des représentants de chaque collectivité est égale à la proportion du capital détenu par la collectivité.

Nom de la Collectivité	Actions détenues	Nombre de postes d'administrateurs
CA du Bocage Bressuirais	76 840	1 administrateur
CC Airvaudais - Val du Thouet	7 483	1 administrateur
CC de Parthenay Gâtine	27 775	1 administrateur
CC du Thouarsais	37 944	1 administrateur
Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine	50 978	1 administrateur
CC Val de Gâtine	15 302	1 administrateur
CC du Mellois en Poitou	52 033	1 administrateur
CA de Niort	126 558	2 administrateurs
Syndicat Mixte Valor3e	335 028	4 administrateurs
Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique	157 078	2 administrateurs
CC du Pays d'Ancenis	68 342	1 administrateur
CC du Pays Loudunais	26 254	1 administrateur
TRIVALIS	29 077	1 administrateur
TOTAL	1 010 692	18

Tableau 2 - Nombre de postes d'administrateurs par actionnaire

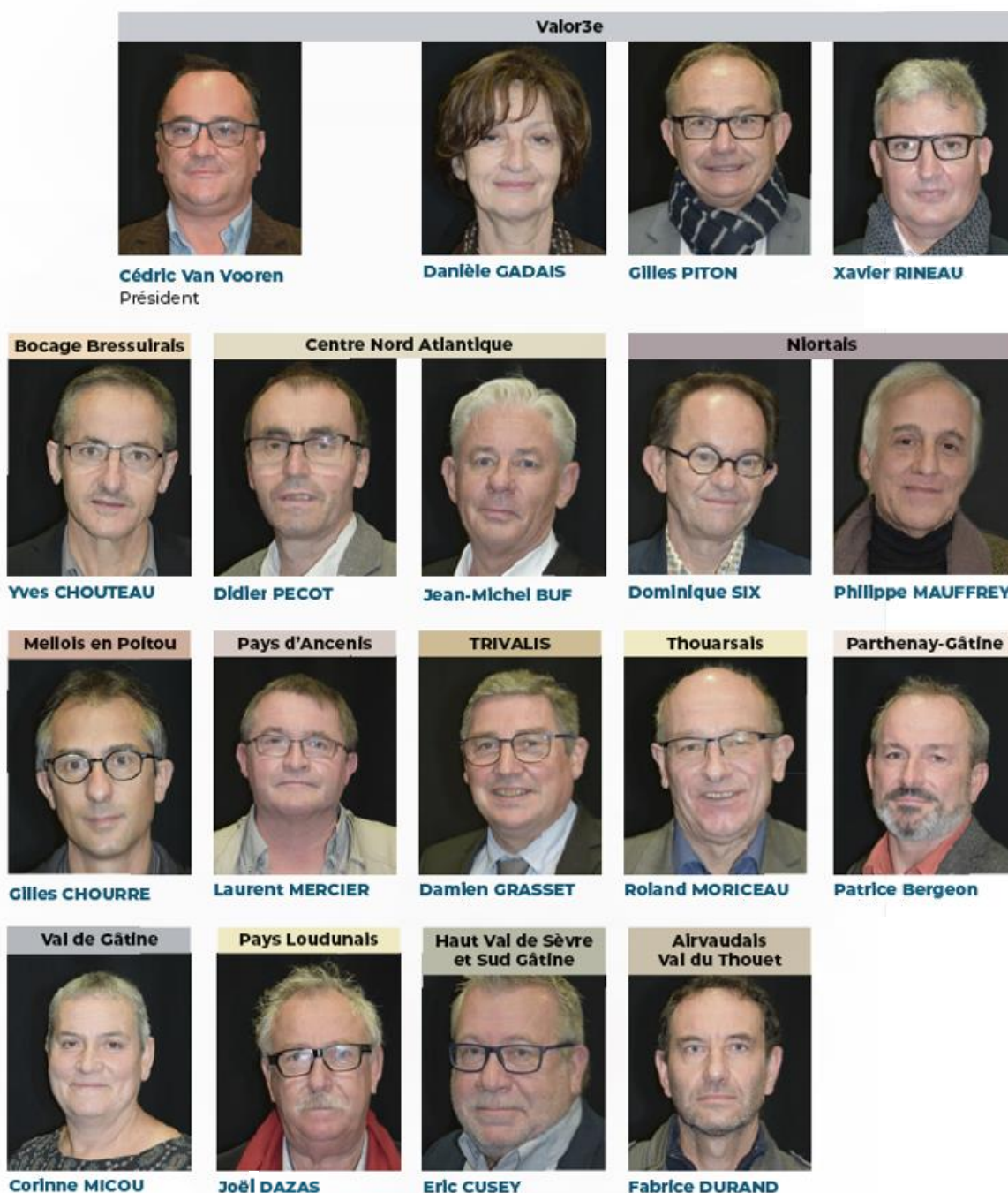
B. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

1. Administrateurs de la SPL UniTri

La Société Publique Locale UniTri est une Société Anonyme à Conseil d'Administration composé de dix-huit membres et **chaque Collectivité ou Groupement de Collectivités Territoriale(s) est représenté(e) à ce Conseil par au moins un administrateur**, quel que soit le nombre d'actions détenues.

Depuis le 21 octobre 2020, jour de l'installation de l'actuel Conseil d'Administration, Monsieur Cédric VAN VOOREN assure la présidence du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale UniTri. Il assure également la fonction de Directeur Général, comme le Conseil d'Administration en a délibéré.

6-Présentation des Administrateurs de la SPL UniTri



2. Commissaire aux comptes et Expert-Comptable

Le Commissaire aux Comptes titulaire est la société SOREX, 16 Bd du Général FAIDHERBE à CHOLET (49) depuis la constitution de la SPL UniTri et pour une durée de 6 ans.

La société BAKERTILLY STREGO, 6 rue de Montréal à CHOLET assure la mission d'expertise comptable pour la SPL UniTri.

En outre, conformément à l'Article 6 du Pacte d'Actionnaire, trois vice-Présidents ont été nommés par les actionnaires de la SPL UniTri, de manière à assurer une répartition équilibrée du territoire. La Présidence et chacune des trois vice-Présidences devant être attribuées distinctement à l'un des quatre territoires suivants : Département de Loire-Atlantique, Département de Maine-et-Loire, Sud Deux-Sèvres et Nord-Deux-Sèvres.



Cédric Van Vooren
Président
Directeur Général



Jean Michel BUF
Vice-Président
Recherche de
financements



Dominique Six
Vice-Président
Accueil visiteurs et
communication



Yves Chouteau
Vice-Président
Suivi du chantier

C. REUNIONS STATUTAIRES

1. Conseils d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations des activités de la SPL et veille à leur mise en œuvre. Dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués aux Assemblées d'actionnaires, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la SPL et règle par ses délibérations les affaires qui le concernent.

Le Conseil d'Administration s'est réuni sept fois sur l'année 2022 :

➤ Conseil du 10 mars 2022 :

Ce conseil, informatif, vise à tenir les administrateurs de la SPL au courant du déroulé des procédures administratives et du planning prévisionnel. Il renseigne également des évolutions réglementaires relatives au projet (REP emballages).

Taux de présence : 15 administrateurs sur 18, soit 83,3%.

➤ Conseil du 29 mars 2022 :

Les Administrateurs se sont réunis pour approuver une offre de financement en prêt relais.

Taux de présence : 11 administrateurs sur 18 et deux pouvoirs. (soit 61.1%)

La délibération est prise à l'unanimité.

➤ Conseil du 5 mai 2022 :

Les Administrateurs ont procédé à l'Arrêté des comptes de l'exercice précédent, et convoqué l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Taux de présence : 13 administrateurs sur 18 et quatre pouvoirs. (soit 72.2%)
Les délibérations sont prises à l'unanimité.

➤ Conseil du 9 juin 2022 :

Les Administrateurs se sont réunis en vue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour proposer l'affectation du résultat des comptes de l'exercice 2021, et se sont prononcés sur la poursuite des conventions visées à l'article L.225-38 du Code du Commerce et sur l'Administration et le Contrôle de la Société. Enfin, le rapport de gestion et le projet de résolutions ont été lus et approuvés.

Taux de présence : 11 administrateurs sur 18 et quatre pouvoirs. (soit 61.1%)
Les délibérations sont prises à l'unanimité.

➤ Conseil du 8 septembre 2022 :

Ce Conseil visait à présenter au Conseil les conséquences des évolutions réglementaires sur le fonctionnement du futur centre de tri. En outre, le Comité Technique a présenté au Conseil la synthèse de ses échanges avec l'éco-organisme CITEO sur ce même sujet.

Taux de présence : 13 administrateurs sur 18 et quatre pouvoirs. (soit 72.2%)
Pas de délibération

➤ Conseil du 20 septembre 2022 :

Les administrateurs de la SPL se sont réunis pour lire et approuver une proposition d'avenant 1 au Marché Public Global de Performance relatif à la conception, la construction et l'exploitation d'un centre de tri.
Le Conseil s'est prononcé en faveur d'un retrait négocié des Variantes 1 et 2 au Marché Public Global de Performance.

Taux de présence : 13 administrateurs sur 18. (soit 72.2%)
Les délibérations sont prises à l'unanimité.

➤ Conseil du 3 novembre 2022 :

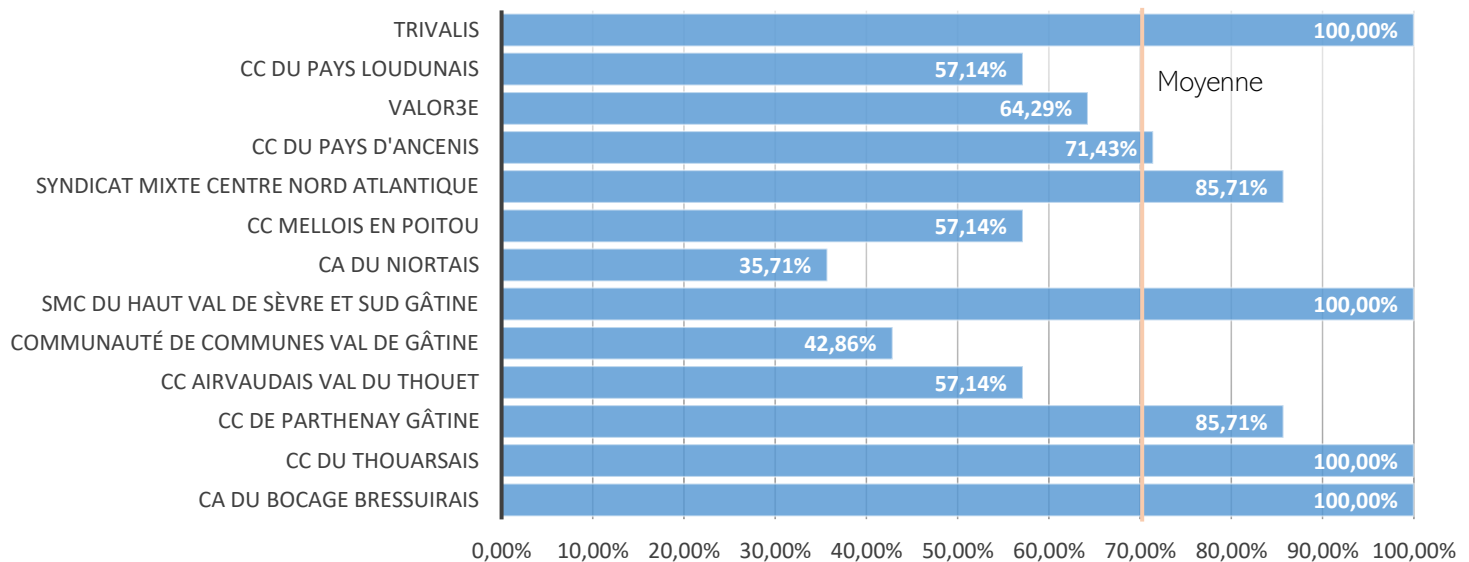
Ce conseil visait à informer le Conseil de l'avancement des procédures administratives, à la veille d'une phase d'Enquête Publique. En outre, le Bureau de la SPL a présenté au Conseil leur synthèse de leur négociation avec le groupement titulaire du Marché Public Global de Performance.

Taux de présence : 12 administrateurs sur 18 et deux pouvoirs. (soit 66.7%)
Pas de délibération

Le taux de participation moyen des élus mandataires aux Conseils est de **70.63%**.

Le taux de participation moyen de(s) élu(e)(s) mandataire(s) de la Communauté de Commune Mellois-en-Poitou est de 57,14% sur l'année 2022. Il est précisé que la Communauté de Commune Mellois-en-Poitou possède 1 siège(s) au Conseil d'Administration de la SPL UniTri, et a donc nommé 1 mandataire(s). Le calcul du taux de participation tient compte de ce nombre.

Taux de présence des élus mandataires aux Conseils d'Administration



2. Assemblées Générales

Seule l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires s'est réunie, le 24 juin 2022 pour acter les conclusions du rapport de gestion établie par le Conseil d'Administration, lire le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuver les comptes de l'exercice clos et affecter le résultat net, lire le rapport spécial du Commissaire Enquêteur et approuver les conventions poursuivies au titre de l'exercice précédent et donner pouvoir au porteur de copies/extraits du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale pour remplir les formalités de droit.

Sur l'ensemble des 1 010 692 suffrages, 1 003 209 ont été exprimés lors du vote des résolutions, qui ont été adoptées à l'unanimité.

D. ORGANISATION DU CONTRÔLE ANALOGUE

Outre les dispositifs de contrôle détaillés en C.3., la Société Publique Locale met en œuvre les modalités de contrôle analogue suivantes :

1. Conseils d'Administration

Comme évoqué précédemment, le Conseil d'Administration s'est réuni sept fois au cours de l'année, avec un taux de participation moyen des élus mandataires de 70,63%. En termes de suivi, cela représente en moyenne 1 réunion toutes les 7 semaines. Ces deux indicateurs sont un élément concret de l'exercice d'un contrôle analogue par les élus mandataires.

2. Comités ad-hoc

En parallèle des assemblées statutaires, **la Société Publique Locale UniTri a constitué un Comité Technique**. Un technicien au moins par collectivité en est membre, participe à ces réunions et rend compte à son élu mandataire au préalable des Conseils d'Administration.

Les Comités Techniques (COTECH) sont le lieu d'échanges en amont des prises de décisions stratégiques soumises au Conseil d'Administration. Ces comités mettent généralement en exergue plusieurs orientations stratégiques, qu'il appartient ensuite aux élus administrateurs d'analyser lors des Conseils.

En 2022, le COTECH s'est réuni trois fois : le 31 janvier (taux de présence de **84,6%**), le 26 avril (**69,23%**) et le 05 septembre (**69,23%**).

3. Bureaux

Constitué du Président et des vice-Présidents de la SPL, le Bureau de la Société Publique Locale UniTri se réunit pour veiller à la bonne exécution des objectifs définis en Conseil d'Administration. Il est également le porte-parole de la SPL dans les échanges officiels avec le groupement.

Le Bureau s'est réuni trois fois au cours de l'année 2022 les 7 février (**Taux de présence 100 %**), 6 octobre (**75%**) et 8 décembre (**75%**).

4. Assemblées Générales des Actionnaires

L'AG a pour objet de donner la parole aux actionnaires, c'est-à-dire aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et groupement d'EPCI puisque ce sont les propriétaires de la SPL.

L'AG s'est réunie une fois en 2022, les actionnaires se sont prononcés sur les données financières de la SPL, comme détaillé au point II.C.2.

E. ELEMENTS DE REMUNERATION

A ce jour, l'Assemblée des Actionnaires n'alloue pas de somme au Conseil d'Administration, les administrateurs de la SPL UniTri ne sont donc pas rémunérés.

Pas décision du Conseil d'Administration du 21 octobre 2020, le Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société UniTri ne perçoit pas de rémunération au titre de son mandat.

Le Président Directeur Général de la SPL UniTri a droit néanmoins au remboursement par la Société des frais engagés pour les besoins de l'exercice de son mandat.

CONCLUSION

Il est proposé à l'assemblée délibérante de la Communauté de Commune Mellois-en-Poitou de se prononcer sur le présent rapport après en avoir délibéré, conformément aux dispositions de l'Art. I. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 27/11/2023



ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_28-DE



UNITRI - Société Publique Locale
ZI La Bergerie | 1 rue Thomas Edison
49280 LA SÉGUINIÈRE
Tél. 02 52 600 923